

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit d'un rapport ayant trait à la communication des rapports d'exécution des délégations de service public.

Mme CHICHEREAU-DINGUIRARD Marie-Marguerite :
Monsieur le Maire, à propos de la communication des rapports d'exécution des délégations de service public, je voudrais insister sur un rapport en particulier, c'est le compte-rendu d'activités 2009 sur la concession de distribution publique d'électricité.

Je rappelle que je m'étais un petit peu exprimée sur ce dossier en Commission, M. Brumm s'en souvient, je vois qu'il acquiesce. Alors je vais rappeler quand même pour mémoire, que la concession de distribution a été signée en février 1993 pour 20 ans, c'est-à-dire qu'elle fera l'objet d'une renégociation dans le contexte nouveau de l'ouverture des marchés en 2013.

Je ne vais pas faire l'analyse, bien sûr, exhaustive de ce rapport, que j'ai qualifié d'un peu chaotique, parce que sa lecture était rendue difficile par le fait qu'ERDF présentait son rapport imbriqué avec le rapport d'EDF. Donc, je crois que l'année prochaine, nous aurons, bien sûr, quelque chose de beaucoup plus lisible et de plus compréhensible.

Alors, je voudrais simplement m'attarder sur deux points d'actualité dans ces rapports. Le premier point ce sont les fameux compteurs Linky, dits compteurs intelligents. Alors, je voudrais revenir sur le fait que la France compte environ 35 millions de compteurs électriques, qui sont tous à changer, si on suit les derniers textes communautaires, qui invitent les Etats membres à adopter des outils plus flexibles qui permettront :

- d'évoluer vers la gestion de la demande en temps réel, sur les réseaux ;
- de fournir aux utilisateurs des informations sur le moment où l'énergie est consommée ;
- et puis des factures plus fréquemment fondées sur la consommation réelle.

ERDF a choisi de façon presque unilatérale, le compte Linky pour répondre à ces exigences.

Or, d'après l'étude menée par Cap Gémini (Bureau d'Etudes qui a été mandaté par la CRE –Commission de Régulation de l'Energie-) ce compteur Linky ne répond :

- ni aux exigences communautaires : je vous rappelle qu'il y a des directives –je peux vous les fournir si vous le voulez- ;

- ni aux conclusions de l'étude qui a été commandée par la CRE, organisme bien officiel, très sérieux ;

- qu'en terme de service rendu, quelque soit le point de vue où vous vous positionnez (distribution, acteur intégré, clients, collectivité). Les services rendus ne répondent pas à un intérêt quelconque pour ces catégories-là.

Comment expliquer que le consommateur se voit forcer la main, avec obligation de supporter le financement d'un compteur expérimental, dont les retombées, compte tenu de la nature même de l'outil, ne seront qu'au seul bénéfice du distributeur et, bien entendu, du fabricant !

En effet, je reviens sur le distributeur : il n'aura plus à payer des personnes pour aller relever les compteurs et puis il pourra plus facilement et plus directement, couper l'électricité aux personnes qui sont dans le cas de la précarité énergétique.

Notre collectivité doit jouer son rôle pour faire nécessairement évoluer son réseau et garantir la qualité du service, la sécurité d'approvisionnement, la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables, la lutte contre le changement climatique et la lutte aussi contre la précarité énergétique ! C'est pourquoi elle doit élaborer, avec tous les acteurs, un nouveau cahier des charges d'expérimentation d'un compteur vraiment intelligent, qui permettra de faire face aux objectifs énoncés. Alors, ces compteurs existent, ils ont déjà été expérimentés. Je vous renvoie à l'étude de Cap Gemini. Ils sont d'ailleurs largement développés chez nos voisins d'Europe.

Le deuxième point que je veux aborder est très éclairant quant au hold-up nucléaire auquel les habitants vont être soumis.

Mesdames et Messieurs de l'UMP, vos six collègues du Conseil Supérieur de l'Energie ont entériné le 9 décembre dernier, l'annulation d'obligation d'achat pour le solaire photovoltaïque.

Nous voyons bien là que le Grenelle n'a plus qu'un intérêt sémantique ! Aucun des arguments qui ont été évoqués lors de cette suppression ne résiste à l'analyse. Le photovoltaïque, pour peu qu'on sache anticiper sa montée en puissance, ne présente aucun danger, ni coût additionnel pour le réseau, ni à court terme, ni à moyen terme, ni à long terme. Le marginaliser, c'est tenter de freiner son développement.

Evidemment, il n'y aura qu'un seul effet, le rendre plus cher du fait des incertitudes générées chez les opérateurs, voire arrêter son développement.

Alors, dans tout cela, je voudrais demander à M. le Maire de Lyon, qu'il intervienne auprès du Gouvernement, afin qu'il annule cette revendication concernant l'obligation d'achat de l'électricité photovoltaïque. Et puis je voudrais poser des questions à MM. et Mmes de l'UMP, je souhaiterais les interpeller et je voudrais savoir ce qu'ils vont pouvoir dire aux salariés des entreprises rhônalpines qui travaillent dans ce secteur, qui est un marché en cours de maturité et chacun sait que l'obligation d'achat est un levier très important pour le développement de cette filière. Alors cette obligation d'achat, il faut savoir qu'elle est financée par les consommateurs. J'ai remarqué dans le cas du compteur Linky qu'on n'a pas hésité à faire payer aux consommateurs, sans le leur demander, un outil totalement inutile, alors que là nous avons un secteur économique en Rhône-Alpes très important, puisque nous sommes qualifiés d'un pôle d'excellence dans ce domaine.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je vais donner la parole à M. Brumm et puisque l'on parle de compteurs, je vous signale que dès le prochain Conseil municipal, nous aurons un petit compteur de temps de parole.

(Applaudissements.)

M. BRUMM Richard, Adjoint : Madame Chichereau, je vous réponds brièvement, puisque nous étions ensemble à la CCSPL. Il est vrai qu'EDF et ERDF nous ont présenté un rapport comme ils doivent le faire dans le cadre de leur délégation. Vous avez été très sévère avec eux et je ne vous critique pas. Il est vrai qu'il y a une certaine ambiguïté entre EDF et ERDF. Mais je crois pouvoir dire que l'année prochaine la distinction apparaîtra mieux ; la direction des finances a d'ores et déjà fait part de vos remarques formulées lors de cette Commission. Et l'année prochaine, il devrait y avoir une clarification.

Sur le compteur LINKY, je ne peux vous en dire plus. Il apparaît, de ce que je sais, qu'il est tout à fait révolutionnaire, pas seulement pour le fournisseur, mais également pour le consommateur. Je ne crois pas qu'aujourd'hui on puisse en dire plus.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)